COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

www.grand-albigeois.fr

PLUi

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Albi · Arthès · Cambon d'Albi · Carlus · Castelnau de Lévis · Cunac · Dénat · Fréjairolles · Le Séquestre · Lescure d'Albigeois · Marssac-sur-Tarn · Puygouzon · Rouffiac · Saint-Juéry · Salès · Terssac

MS3 / Document modifié par délibération du conseil communautaire

3 – PIÈCES RÉGLEMENTAIRES :

3.2. – Documents Graphiques du Règlement

3.2.3 Commune d'Albi - Ouest (1/3)

Echelle : 1/5000

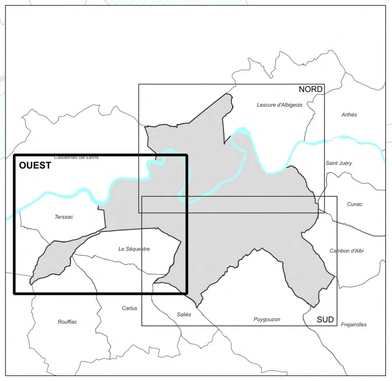

Légende

Zones et secteurs

Nom de zone et étiquette
Nom de la zone / Etiquette : UM7 / 7 30 40
Hauteur
% Emprise Bâti
% Espace vert

- Limite des zones PLUi
- Zone de vigilance sur les limites communales
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (se référer au cahier des OAP)

Terrains réservés pour des motifs d'intérêt général

- Emplacement réservé pour les infrastructures publiques
- Emplacement réservé pour le logement L151-41-4 du CU
- Servitude de localisation
- Secteur "de projet" Art. L151_41-5 du CU

Linéaires d'implantations particuliers

- Type 1 - Alignement obligatoire
- Type 2 - Implantation sur le linéaire
- Type 3 - Implantation à compter de l'axe (A) ou à compter de l'emprise (E)
- Type 4 - Implantation du bâti sur ou au-delà du linéaire
- Type 5 - Interdiction des constructions au delà du linéaire
- Type 6 - Implantation possible des extensions sur le linéaire

Secteurs de préservation et développement de la diversité commerciale

- Secteur de diversité commerciale

Eléments paysagers protégés

- Site d'intérêt de type 1
- Site d'intérêt de type 2
- Secteur de risque, inconstructible lié à l'instabilité des terrains et aux risques technologiques
- Axe de la rocade

Eléments patrimoniaux bâtis protégés

- Elément Bâti Protégé : bâtiment (EBP_L 151-19 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Elément Bâti Protégé : ensemble urbain (EBP_L 151-19 CU)

Continuités écologiques et cœurs de biodiversité

- Secteur de biodiversité
- Zone humide

Eléments végétaux protégés

- Arbre isolé (EVP_L151-19 CU)
- Alignement d'arbres (EVP_L151-19 CU)
- Espace Vert Protégé (EVP_L151-19 CU)

N

Nal4 RE|RE|RE
NL NR|NR|NR
Ag NR|NR|NR
UM7 7|20|50
Aal1 RE|RE|RE
NL2 NR|NR|NR
UM7 7|30|40
Ns NR|NR|NR
AUM5a_B 10|NR|20
UM5a 10|40|30
UM5a 12|NR|20
UM4 12|NR|20
UM7 10|40|40
UIC3 NR|NR|NR
UA3a 12|NR|15
UA2b NR|NR|15
UM5a 10|50|20
UM5b 12|NR|20
Nc NR|NR|NR

Tersac · Marssac-sur-Tarn · Le Sequestre · Carlus · Rouffiac · Salies

0 250 500 m

Service SIGT - Source : DGFiP Cadastre 2024 - Le 05_08_2025 (MA)

Légende

Nom de zone et étiquette
Nom de la zone: UM7
Etiquette: 7 30 40
Hauteur
% Emprise Batie
% Espace vert

Zones et secteurs
- Limite des zones PLUi
- Zone de vigilance sur les limites communales
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (se référer au cahier des OAP)

Terrains réservés pour des motifs d'intérêt général
- Emplacement réservé pour les infrastructures publiques
- Emplacement réservé pour le logement L151-41-4 du CU
- Servitude de localisation
- Secteur "de projet" Art. L151_41-5 du CU

Linéaires d'implantations particuliers
- Type 1 - Alignement obligatoire
- Type 2 - Implantation sur le linéaire
- Type 3 - Implantation à compter de l'axe (A) ou à compter de l'emprise (E)
- Type 4 - Implantation du bâti sur ou au-delà du linéaire
- Type 5 - Interdiction des constructions au delà du linéaire
- Type 6 - Implantation possible des extensions sur le linéaire

Secteurs de préservation et développement de la diversité commerciale
- Secteur de diversité commerciale

Eléments paysagers protégés
- Site d'intérêt de type 1
- Site d'intérêt de type 2
- Secteur de risque, inconstructible lié à l'instabilité des terrains et aux risques technologiques
- Axe de la rocade

Eléments patrimoniaux bâtis protégés
- Elément Bâti Protégé : bâtiment (EBP_L 151-19 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Elément Bâti Protégé : ensemble urbain (EBP_L 151-19 CU)

Continuités écologiques et cœurs de biodiversité
- Secteur de biodiversité
- Zone humide

Eléments végétaux protégés
- Arbre isolé (EVP_L151-19 CU)
- Alignement d'arbres (EVP_L151-19 CU)
- Espace Vert Protégé (EVP_L151-19 CU)

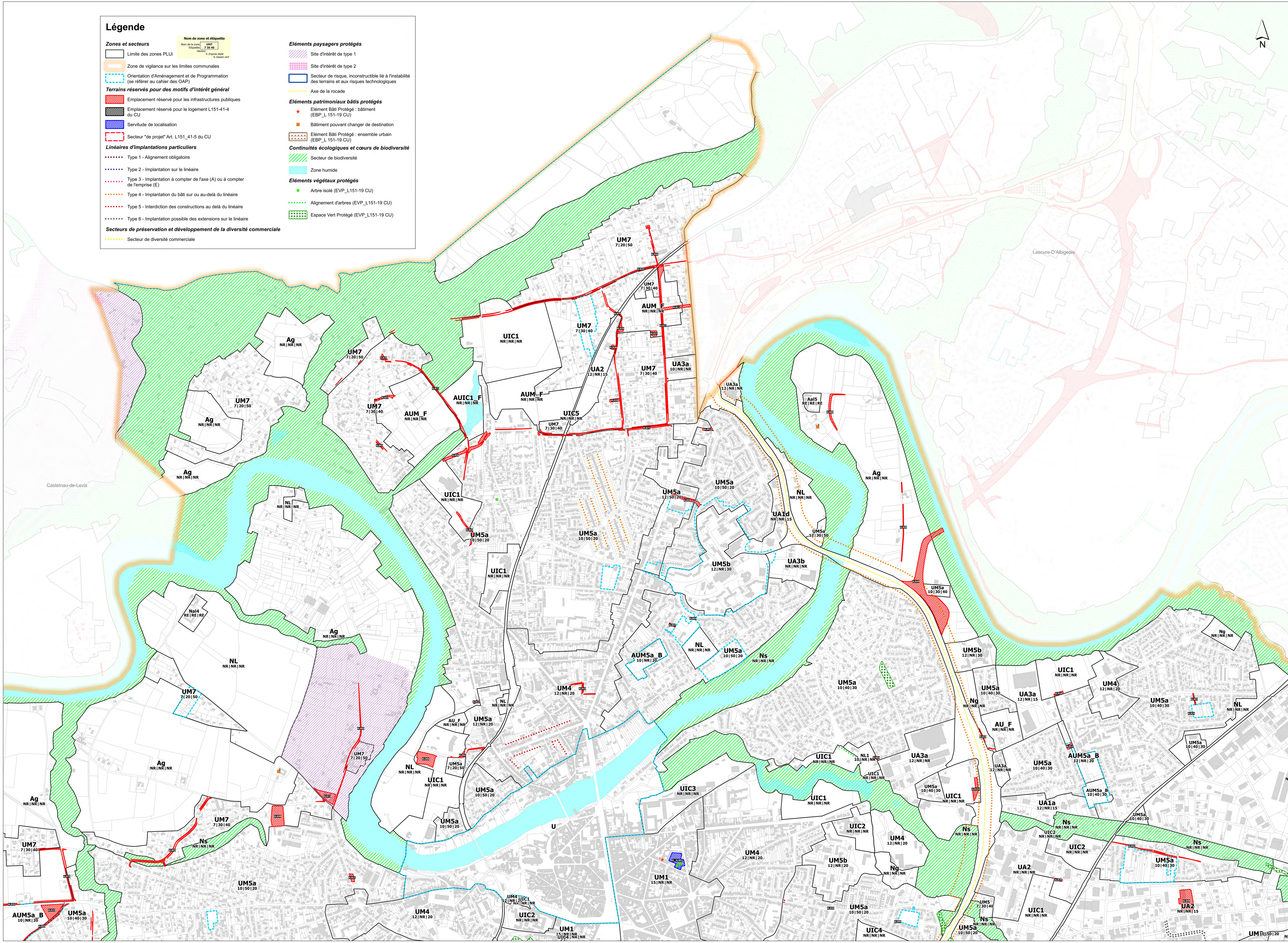

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
www.grand-albigeois.fr

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Albi Arthès Cambon d'Albi Carlus Castelnau de Lévis Cunac Dénat Fréjairolles Le Séquestre Lescure d'Albigeois Marssac-sur-Tarn Puygouzon Rouffiac Saint-Juéry Saliès Terssac

MS3 / Document modifié par délibération du conseil communautaire

3 – PIÈCES RÉGLEMENTAIRES :
3.2. – Documents Graphiques du Règlement
3.2.3 Commune d'Albi - Nord (2/3)
Echelle : 1/5000

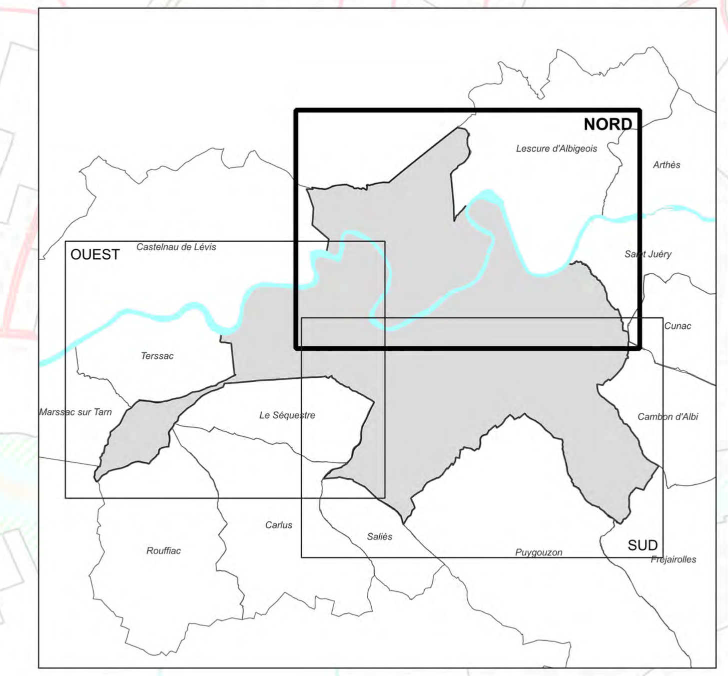

Légende

Nom de zone et étiquette
Nom de la zone: UM7
Etiquette: 7 30 40
Hauteur / % Emprise Batie / % Espace vert

Zones et secteurs
- Limite des zones PLUi
- Zone de vigilance sur les limites communales
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (se référer au cahier des OAP)

Terrains réservés pour des motifs d'intérêt général
- Emplacement réservé pour les infrastructures publiques
- Emplacement réservé pour le logement L151-41-4 du CU
- Servitude de localisation
- Secteur "de projet" Art. L151_41-5 du CU

Linéaires d'implantations particuliers
- Type 1 - Alignement obligatoire
- Type 2 - Implantation sur le linéaire
- Type 3 - Implantation à compter de l'axe (A) ou à compter de l'emprise (E)
- Type 4 - Implantation du bâti sur ou au-delà du linéaire
- Type 5 - Interdiction des constructions au delà du linéaire
- Type 6 - Implantation possible des extensions sur le linéaire

Secteurs de préservation et développement de la diversité commerciale
- Secteur de diversité commerciale

Eléments paysagers protégés
- Site d'intérêt de type 1
- Site d'intérêt de type 2
- Secteur de risque, inconstructible lié à l'instabilité des terrains et aux risques technologiques
- Axe de la rocade

Eléments patrimoniaux bâtis protégés
- Elément Bâti Protégé : bâtiment (EBP_L 151-19 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Elément Bâti Protégé : ensemble urbain (EBP_L 151-19 CU)

Continuités écologiques et cœurs de biodiversité
- Secteur de biodiversité
- Zone humide

Eléments végétaux protégés
- Arbre isolé (EVP_L151-19 CU)
- Alignement d'arbres (EVP_L151-19 CU)
- Espace Vert Protégé (EVP_L151-19 CU)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS
www.grand-albigeois.fr

PLUi
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Albi, Arthès, Cambon d'Albi, Carlus, Castelnau de Lévis, Cunac, Dénat, Fréjairolles, Le Séquestre, Lescure d'Albigeois, Marssac-sur-Tarn, Puygouzon, Rouffiac, Saint-Juéry, Saliès, Terssac

MS3 / Document modifié par délibération du conseil communautaire

3 – Pièces réglementaires :
3.2. – Documents Graphiques du Règlement
3.2.3 Commune d'Albi - Sud (3/3)
Echelle : 1/5000